

PROJET : Réhabilitation structurale des ponceaux de la montée du Lac et de la rue de la Gabelle

DOSSIER : SGN-2022-1201 / VVAR-2201

La Ville de Varennes désire recevoir des soumissions pour des travaux de réhabilitation de deux ponceaux existants en TTOG, l'un de 900mm de diamètre à la rue Gabelle et l'autre arqué, de 2100 mm de diamètre à la montée du Lac.

Sommairement, le projet prévoit les infrastructures suivantes :

- Dérivation et gestion de l'apport d'eau aux ponceaux;
- Nettoyage et alésage des conduites et structures;
- Colmatage et injection des joints, ouvertures et perforations;
- Application d'un enduit structural sur les surfaces intérieures des conduites;
- Réfection des lieux.

Ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux implicites et inhérents à la réalisation des travaux, incluant ceux non spécifiquement décrits, mais nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage contractuel. De plus, l'entrepreneur est responsable de la coordination, de l'exécution de l'ensemble des travaux et de la gestion de la circulation.

Seules les entreprises ayant une licence d'entrepreneur général de catégorie 1.4 et 1.5 sont autorisées à soumissionner.

Tel que stipulé à l'article 8 des clauses administratives générales, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. Le défaut de fournir l'un de ces documents pourrait entraîner le rejet de la soumission.

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres **SÉAO** au www.seao.ca à compter du **19 mai 2022**.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) exemplaires (1 original et 2 copies) et être accompagnées des documents suivants :

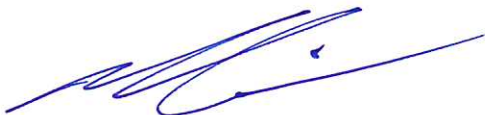
- un chèque visé, un mandat-poste, une traite bancaire ou un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10 %) du prix de la soumission incluant les taxes, valide pour une durée de cent vingt (120) jours;
- Une lettre d'intention délivrée par une entreprise dûment autorisée par l'AMF à exercer des activités de cautionnement et s'engageant, dès l'octroi du contrat au soumissionnaire, à émettre un cautionnement d'exécution des obligations pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission, ainsi qu'un cautionnement pour garantir le paiement des salaires, matériaux et gages pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission incluant les taxes. Ces engagements doivent être valides pour une durée de cent vingt (120) jours.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées à la réception de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, **avant 14 h, le 14 juin 2022**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne peut être tenue responsable ni encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s) advenant le rejet ou l'annulation des soumissions. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 17 mai 2022,

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA